Pays : France

Périodicité : Bimestriel



Date : JAN / FEV 15Page de l'article : p.60-61
Journaliste : Alain Clapaud

- Page 1/2

plan large hébergement

BATAILLE SUR LES **DONNÉES DE SANTÉ.**

Dossiers patients, imagerie médicale et bientôt toutes données générées par les objets de santé connectés, les besoins de stockage font exploser dans les années à venir dans le secteur de la santé. Une aubaine pour les acteurs du cloud.

ALAIN CLAPAUD

vec 38 établissements publics et privés, Région sans film est l'un des projets phare de la dématérialisation des données de santé en Ile-de-France. A terme, 2 millions d'examens médicaux, pour l'essentiel de très volumineux fichiers d'imagerie médicale, seront stockés dans ce service cloud. Orange Healthcare et General Electric (GE) assurent l'hébergement des 64 téraoctets de données. Un exemple des changements qui vont pousser les établissements de santé et les professionnels du secteur à externaliser de plus en plus de données de leurs patients.

Si le volume des données de santé va exploser, les pratiques d'externalisation de ces données patients, très sensibles par nature, sont très encadrées en France. Chaque fournisseur d'applications cloud, chaque datacenter doit décrocher un agrément pour avoir le droit de proposer ses services. L'Agence des systèmes d'information partagés de santé (Asip Santé) a accordé un peu moins de 80 autorisations à ce jour, pour 212 dossiers déposés. 40 sont en cours de traitement, sachant qu'il faut environ huit mois pour décrocher le précieux sésame.

certificat médical
accident du travail

initial de prolongation (*)
de travail
feuille de soins = médecin

Art. R. 161-40 et suivants du Code de la sécurité sociale

Prescription médicale de transport date

Prescription médicale de transport — Notice

Assurance MALADIE

DEMANDE D'ACCO

DEMANDE D'ACCO

DE COURT D'ACCO

Chaque cas est unique, mais il faut faire preuve d'une infrastructure de sécurité à l'état de l'art pour avoir le droit d'héberger des données patients, par nature confidentielle. Parmi les entreprises à avoir décroché l'agrément des opérateurs de télécoms BT, Orange Business en tête, des opérateurs de datacenters comme Interxion, Prosodie Capgemini, Numergy, Cloudwatt, des CHU et groupement sanitaires ou encore des fournisseurs d'applications pour les professionnels de santé comme Pharmagest, Cerner, Docapost BPO, Choregie, etc.

La montée du cloud est inéluctable

Wooxo, un spécialiste du stockage de données sécurisé dans ces boîtiers est en train de faire agréer ces deux datacenters provençaux de Marseille et La Ciotat afin d'orienter son offre vers un stockage hybride local et hébergé. Netplus, qui se pose comme un opérateur de cloud santé, a déjà obtenu son agrément. Le Français propose tout une série de services d'hébergement à destination des professionnels de santé et éditeurs de logiciels du secteur. Netplus s'est récemment allié à Cloudwatt pour accroître ses capacités d'hébergement en vue de l'explosion du marché attendue. « Nous nous sommes alliés à l'un des clouds souverains, car nous pensons que le marché va s'orienter vers une forte externalisation des données de santé. La vocation des hôpitaux n'est pas de faire du stockage et de la gestion de données. Une partie de cette gestion va être externalisée, et cela va arriver relativement vite car le taux d'informatisation des hôpitaux est, aujourd'hui, plutôt élevé et la production de données est en train d'exploser. Or les hôpitaux, l'Etat à moins d'argent à y investir, le modèle Saas avec un paiement à l'usage est une réponse aux barrières économiques. »

Editeur initialement créé par des pharmaciens pour développer des logiciels de gestion d'officines, Pharmagest dispose, aujourd'hui, de plusieurs agréments pour l'hébergement de données de santé, notamment une autorisation pour que les patients puissent consulter leur dossier médical sur le Web. Une révolution dans le secteur médical.

Pays : France

Périodicité : Bimestriel

Date : JAN / FEV 15Page de l'article : p.60-61
Journaliste : Alain Clapaud

圓

- Page 2/2

Dominique Pautrat, directeur général de Pharmagest, explique ce qui l'a poussé à investir lourdement dans le cloud : « Dans un premier temps, nous avons proposé nos applications de gestion en local, puis nous sommes devenus fournisseurs d'accès Internet pour connecter les officines, puis opérateur de télécoms. Dès 2008-2009, nos réflexions nous ont conduit à envisager un stockage des données de santé externalisé. Nous avons commencé par stocker des données de gestion pour les officines et, en 2010, nous avions constaté que nos applications en mode hébergé connaissaient le succès. Nous avons alors décidé de construire notre datacenter. » Editeur de logiciel, fournisseur d'accès Internet, opérateur de télécoms, et aujourd'hui opérateur de cloud, Pharmagest aime maîtriser l'ensemble des technologies. « Cela représente énormément d'investissement car la courbe d'apprentissage est longue, notamment au début, mais cela fait partie des gènes de Pharmagest! » L'écosystème cloud se met donc en place pour accompagner les établissements de santé et les professionnels à basculer au moins en partie leur informatique dans le cloud. L'essor de l'imagerie médicale au format numérique, mais aussi la nécessaire démocratisation du séquençage ADN dans les diagnostics, vont sans nul doute précipiter ce mouvement inéluctable des données vers le cloud.

L'avis de...

Florence Eon

Directrice juridique de l'Agence des systèmes d'information partagés de santé (Asip Santé)



Concernant le processus d'agrément des hébergeurs de données de santé, chaque décision fait l'objet d'une instruction sur la base d'un dossier qui doit décrire très précisément le volet technique, mais aussi économique, juridique et éthique du service. On ne demande pas les mêmes

choses pour l'agrément d'une salle blanche ou à une application liée au dossier patient informatisé... L'article de loi 118 a limité le champ d'application de l'agrément aux données de santé qui ont été collectées et recueillies à l'occasion d'une activité de diagnostic, de prévention ou de soin. Un bracelet pour compter le nombre de pas, sans finalité médicale, ne tombe pas sous la coupe de cet arsenal juridique, mais un tensiomètre connecté, dont les données sont transmises à un professionnel de santé, on peut s'interroger.